

Tours, le 3 décembre 2020,

CHSCT DU 3 DECEMBRE 2020

Etaients présents pour la Direction, M POURQUIER, M ROUSSEAU, M MARAL, MME LEMOINE (assistante de prévention), M METAY (secrétaire administratif du CHS), MME BIZOUARNE (médecin du travail), MME HAEFFELIN (assistante du service social) et M BOCQUILLON (inspecteur santé sécurité au travail).

Ce CHSCT s'est tenu sur le mode dégradé de l'audioconférence.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 16/07/2020 et 24/09/2020 ;
2. Actualités du médecin de prévention : présentation du rapport annuel d'activité 2019 ;
3. Actualités de l'ISST ;
4. Point de situation sur les dotations en équipements sanitaires de protection ;
5. Examen et suivi des signalement RPS et des fiches du registre dématérialisé CHSCT ;
6. Crédits alloués et actions inscrites au budget CHSCT 2020 ;
7. Questions diverses

Pour démarrer la séance, un point santé nous a été présenté ; un nouveau cas avéré de covid a été signalé sur le site de Tours Champ Girault. A-priori, un seul cas contact a été recensé.

1/ Les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

2/ Le médecin du travail dépend du centre régional de BLOIS ; elle est employée à 60 % seulement au service de la DDFIP 37, qui comptait 819 agents.

Compte tenu de la faiblesse des moyens qui lui sont alloués et du temps qui lui est imparti, la surveillance quinquennale obligatoire accuse un retard important (4 ans environ). Nous rappelons l'absence d'un médecin de prévention à la DDFIP 37 pendant presque deux ans, à compter du départ du Docteur Barthélémy.

De fait, elle a dû prioriser les surveillances particulières obligatoires (visites annuelles des personnes à risques et demandes ponctuelles des agents en difficulté).

Elle déplore le faible nombre de visite suite à reprise d'activité, considérant que l'administration ne lui a pas communiqué la plupart des arrêts maladie.

Elle déplore ne pas être systématiquement sollicitée lors de l'aménagement de temps partiels thérapeutiques alors qu'elle est le plus à même de juger les conditions de reprise du travail.

36 % des visites médicales en 2019 ont consisté en des aménagements de poste. Une simple demande de souris adaptée peut permettre au médecin de corriger l'ensemble du poste de travail des agents (repose-pieds, siège ergonomique, conseils sur les postures, réglage de l'écran...).

La prévention est le cœur de métier du médecin du travail, pour maintenir la bonne santé des agents.

Le médecin du travail a relevé que face à des situations très anxiogènes, beaucoup d'agents n'arrivent pas à verbaliser leur mal être. Elle a constaté également une peur de la hiérarchie. Elle regrette que l'approche collective du travail soit rare, cristallisant les difficultés.

Le directeur n'a pas apprécié le rapport d'activité 2019 du médecin de prévention et ne s'en est pas caché !

Le directeur n'a eu de cesse de disculper l'administration, notamment en inversant les responsabilités.

La conclusion générale du rapport, en évoquant le projet du NRP et ses effets « très anxiogènes pour l'ensemble des agents et de leur famille » a suscité des réactions de déni de la part de la direction.

La direction a estimé que d'une part, peu d'agents étaient impactés par la réforme et d'autre part, qu'ils avaient été écoutés et accompagnés lors d'entretiens individuels.

Or c'est un grand nombre d'agents de la DDFIP qui sont concernés, et ce ne sont pas les entretiens qui les auront rassurés !

Solidaires a renouvelé à la direction, sa demande de fiches pratiques à l'attention des agents, à diffuser sur Ulysse37, sur les différentes procédures de reprise en cas d'arrêt maladie. Cette demande avait déjà été formulée par l'ensemble des organisations syndicales, il y a près de 2 ans, et actée par la Direction...

Hélas, le projet du NRP a pris le pas sur un grand nombre de sujets...

Face au constat des OS, de la résignation, de la démotivation et de l'anxiété des agents générées par la dégradation accélérée des conditions de travail, la Direction répond, toujours dans le déni, que cela est dû au malaise général de la société et plus particulièrement, à la crise sanitaire de la covid...

Pour terminer sur le sujet, le médecin du travail nous a annoncé que l'orientation à venir n'est pas le recrutement de nouveaux médecins mais la formation spécifique d'infirmières pour assurer les visites quinquennales obligatoires.

Encore une dégradation au détriment des agents : celle des conditions d'exercice de la médecine du travail...

3/ En télétravail 5 jours sur 5 pour raisons de santé, l'ISST éprouve des difficultés à émettre des avis uniquement sur plan.

En cas de nécessité, si une visite de site ou de poste s'avère indispensable, un remplaçant peut être désigné.

4/ La nouvelle dotation de 6 masques a été distribuée.

Le service de l'accueil du CDFIP de Tours a demandé à bénéficier des visières, déjà achetées par le CHSCT et non utilisées à ce jour, en plus du port de leurs masques.

La direction a répondu par la négative, au motif que la visière n'est pas efficace... Réponse inappropriée dès lors que la visière vient en plus du masque...Mais fin de non-recevoir de la part du Directeur...

5/ Une fiche d'alerte RPS a été traitée par la Direction, depuis le dernier CHS.

Un débat s'est ouvert sur l'accompagnement du collectif en cas de situation difficile dans le service.

L'assistante du service social a rappelé qu'une conférence-débat autour de la « différence » initialement prévue en novembre 2020 sera proposée mi-janvier 2021 et sera déclinée en ateliers tout au long de l'année (pour toucher le maximum d'agents).

6/ L'ensemble des crédits alloués au titre de l'année 2020 ont été consommés.

La direction confirme la lenteur des livraisons, notamment pour les bureaux destinés aux agents de grande taille et des fauteuils spécifiques, probablement en raison de difficultés liées à la crise sanitaire.

7/ Questions diverses

→ La Direction annonce 34 % d'agents en télétravail et 96 % de taux d'utilisation des équipements à la date du 1^{er} décembre 2020.

Le Directeur sollicite le CHS pour la tenue d'un groupe de travail dédié aux différentes thématiques soulevées par le télétravail. Ce groupe devrait se réunir en janvier 2021.

Domage que la Direction n'ait pas anticipé dès la rentrée, ces problématiques qui étaient prévisibles (au printemps, la DG évoquait déjà le déploiement rapide du télétravail).

→ Les masques « inclusifs » à destination des personnes malentendantes et de leur entourage ont été livrés.

→ Nous avons constaté encore une fois, des manquements au respect des agents en activité dans leurs services, par les entreprises chargées des travaux liés au NRP et en l'absence d'un responsable in situ.

A cette occasion, se pose à nouveau la question d'un gestionnaire de site au CDFIP de Tours qui assurerait entre autres, la mission d'intermédiaire entre les entreprises et les services lors des travaux.

La Direction répond qu'il revient aux chefs de service d'assurer cette fonction d'intermédiaire, niant la lourdeur des tâches leur incombant déjà dans le contexte des restructurations.

→ La question du jour de carence relatif aux arrêts des agents cas contacts reconnus à partir du 3 octobre est de nouveau posée à la Direction qui n'a toujours aucune réponse à apporter alors que des agents, eux, ont déjà vu leur salaire de novembre amputé ! **Affaire à suivre...**

Pour conclure la séance, le Directeur que le cap 2020-2021 sera difficile mais que la Direction est là pour soutenir ses agents...

C'EST VOTRE ESPACE DE TRAVAIL QUE VOUS DEFENDEZ !

Vos élus en CHSCT37 :

Françoise CLAURE et Géraldine CONEJERO